

JOURNAL DE LYON

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

ÉDITION DU SOIR

Bureaux de VENTE : rue Centrale, 34

| | | | | | | | | |
|---------------------------------------|--|--|---|--------------------|-------------------|--|---|---|
| ANNONCES ANGLAISES 30 c. la ligne. | ADMINISTRATION ET BUREAUX A LYON 41, Rue de l'Hôtel-de-Ville, 41 | Rédacteur en chef: A. SCHNÉEGANS Ancien député du Bas-Rhin. | PRIX DE L'ABONNEMENT : | | | Gérant: C. THÉNÉSY Imprimerie de H. Storck, Lyon. | Le prix de l'abonnement est payable d'avance; on ne servira pas les demandes non accompagnées d'un mandat sur la poste à l'ordre du Gérant. — Toute lettre non affranchie ou insuffisamment affranchie sera rigoureusement refusée. | RÉCLAMES ET FAITS DIVERS 1 fr. la ligne. |
| | | | Ville de Lyon | Trois mois : 9 fr. | Six mois : 18 fr. | | | |
| | | | Département du Rhône | 10 fr. | 20 fr. | 40 fr. | | |
| | | | Autres départements | 12 fr. | 24 fr. | 48 fr. | | |
| | | | Pour l'Étranger, 16 francs en sus. | | | | | |
| | | | Les Abonnements partent du 1er et du 16 de chaque mois. | | | | | |

AVIS
Les ateliers étant fermés demain jeudi, jour de l'Ascension, le Journal de Lyon ne paraîtra pas.

NOUVELLES DU JOUR
8 mai.

Ainsi que nous l'avons annoncé une dépêche de M. le ministre de la guerre a été adressée hier au projet de loi tendant à modifier divers articles du code de justice militaire et à régler les conditions dans lesquelles sera composée le conseil de guerre qui doit juger le maréchal Bazaine.

On se souvient que, dans une récente discussion à laquelle assistait M. le général de Cissey, la commission chargée d'examiner la proposition Bamberger s'était prononcée pour le décret de renvoi devant ce conseil ne visit point la lettre par laquelle le maréchal lui-même se décidait enfin à demander des juges. L'exposé des motifs présenté par le ministre de la guerre semblait indiquer que le gouvernement n'a pas tenu compte de l'opinion manifestée par la commission. Il y eut, en effet, que, le maréchal ayant écrit à M. le président de la République pour demander à être traduit devant un conseil de guerre, M. Thiers — a sur-le-champ ordonné la formation d'un conseil. Mais il n'est nullement fait mention de l'avis du conseil d'enquête.

D'après le code de justice militaire, le conseil de guerre, appelé à juger un maréchal de France, doit se composer de quatre maréchaux et de trois généraux de division. Il ne paraît pas facile de réunir un nombre suffisant de maréchaux que nous dispenserions légalement de siéger dans cette affaire — ni l'âge ni les fatigues résultant de glorieux services. C'est donc pour parer à cette impossibilité éventuelle d'appliquer la loi, que le gouvernement a cru devoir proposer à la Chambre les modifications indiquées dans le projet qu'on lira plus loin.

M. Rouher, après trois jours de réflexions, a demandé à interpeller le gouvernement sur les mesures que celui-ci compte prendre à l'égard des individus flétris par la commission des marchés. Le candidat du « malheur » n'espère pas sans doute réhabiliter l'administration impériale, et sa ruse est, comme on dit, cousue de fil blanc. Mais il faut à l'ex-vice-empereur une certaine dose d'impudence pour dire, lui l'incarnation la plus complète du régime déchu, le sommet de la puissance actuelle et des fraudes que l'empire n'a su prévenir, ni réprimer.

En présence de l'obstination que nous signalons hier de la part de la commission pour l'enseignement primaire, il est bon de noter que le nombre des conseils généraux ayant émis des vœux pour l'instruction obligatoire dépasse celui qui avait été constaté à la dernière session.

Sixante conseils se sont prononcés, cette fois, pour l'obligation.

On parle d'une transaction entre le gouvernement et la majorité au sujet de la loi sur le conseil d'Etat.

D'après l'Académie nationale, l'union aurait lieu sur les bases suivantes :
Le pouvoir exécutif nommerait les conseillers d'Etat, mais ne pourrait les choisir que sur une liste dressée par l'Assemblée.

A l'occasion de ce compromis, on ajoute que l'Assemblée serait disposée à revenir sur son vote, qui exclut les députés des fonctions de conseiller d'Etat.

Nous ne pouvons, en reproduisant ce bruit, que le faire suivre des plus expresses réserves.

Parmi les propositions qui doivent prochainement venir en délibération devant l'Assemblée, le télégraphe nous a signalé le projet de résolution déposé par M. Flotard, député du Rhône, et ayant pour objet de con-

cerner exclusivement le jeu de chaque semaine au travail des commissions.
L'exposé des motifs est intéressant à connaître. Il nous apprend que, le 22 avril dernier, l'Assemblée était saisie de 80 projets émanant du gouvernement, de l'initiative individuelle ou des commissions spéciales. Elle avait à délibérer sur 38 rapports, embrassant l'armée, la marine, les finances, etc., etc.

De plus, la Chambre recevra, dans un bref délai, communication du projet général de budget pour 1873, des budgets spéciaux, — et c'est une nouvelle avalanche de documents, dont quelques-uns contiennent la matière d'un ou de plusieurs volumes, qui va pleuvoir sur les 58 ou 60 commissions parlementaires.

Aucune nouvelle importante d'Espagne, si ce n'est que, d'après l'Union, tout marche à merveille pour l'organisation du mouvement carliste — et qu'en attendant, le prétendant se repaît, pourfistily par les troupes royales, aux mains desquelles il a laissé environ 700 prisonniers à l'affaire d'Uruquieta.

On mande de Londres, le 8 mai, que les Tories n'ont consenti, qu'après de nombreuses instances du comte de Granville, à ajourner l'interpellation relative à l'Alabama, qui devait être faite ce jour même à la chambre des lords par le comte Russell. Ce dernier a rappelé que lord Granville avait déclaré solennellement, le 12 juin de l'année dernière, que les demandes pour dommages indirects étaient entièrement écartées et ne faisaient, en aucune manière, partie du traité.

Lord Granville a répondu qu'il n'avait aucune intention de s'écarter des déclarations qu'il a pu faire l'année passée aussi bien que cette année relativement au traité de Washington.

Cette nouvelle déclaration a été accueillie par les applaudissements de la Chambre, et lord Russell a consenti à ajourner son interpellation à lundi prochain.

Une dépêche d'hier soir nous a appris que le Reichstag de Berlin a adopté, en première et en seconde lecture, après une discussion peu importante, le projet de convention postale avec la France et l'Espagne.

M. Delbrück, le président de la chancellerie fédérale, a déclaré que la convention postale franco-allemande, suivant un accord intervenu entre les deux gouvernements, entrerait en vigueur le 15 mai.

INFORMATIONS PARTICULIÈRES
Un de nos correspondants de Versailles nous écrit que le rapport de la commission des tarifs sur la soie n'est pas encore déposé, mais il le sera incessamment, il conclut de la façon la plus nette en faveur de la liberté commerciale.

La commission du budget continue à ne pas aboutir et à ne rien formuler. Ce système d'abstention et de réserve excessives nuit à sa considération auprès de la Chambre.

La proposition Flotard pour consacrer chaque jeudi au travail des commissions a réuni une forte majorité dans les bureaux, 11 voix contre 4 dans la commission. Son auteur espère compléter son idée et arriver à réformer certains abus qui entravent singulièrement les travaux de la Chambre.

Pour la commission de l'enquête ouvrière, la droite a commis la faute d'assumer toute la responsabilité et d'exclure la gauche. Celle-ci compte à peine 4 ou 5 représentants sur 45.

Bien qu'il eût manifesté sa désapprobation pour cette commission (qui semble dangereuse en persuadant aux ouvriers qu'il y a une question sociale et qu'elle peut être résolue par des procédés administratifs), M. Flotard a été porté dans son bureau et n'a été écarté que par une voix de majorité.

Le projet de loi — mais il a un reste de fièvre — on n'est pas sans inquiétude sur la possibilité d'une crise à propos des lois de finances et de la loi sur l'armée; car son irritabilité est accrue par la maladie.

Nous publierons dans un prochain numéro un remarquable travail de M. Ed. Laboulaye, député et membre de l'Institut, sur la Souveraineté, article qui a été inspiré à l'éminent penseur par la discussion sur le conseil d'Etat, et que nous avons reçu trop tard à notre grand regret, pour pouvoir le publier encore aujourd'hui.

Malgré les graves soucis qui doivent la préoccuper, l'Assemblée nationale trouve le temps de discuter des projets qui proposent d'enlever au jury ordinaire la connaissance des délits de presse et de créer pour ces délits une juridiction spéciale. Ces projets sont accueillis d'une oreille distraitie; et cependant il ne semble pas impossible que l'un d'eux se trouve tout à coup transformé en loi, ce que nous regretterions sincèrement.

Nous comprenons le sentiment qui inspire les auteurs de ces projets. Ils rencontrent des journaux déplorables, dont l'influence ne peut être que fatale à l'opinion et cependant impunis, non par l'absence de lois répressives, mais par l'indulgence du jury ordinaire. Ils veulent arriver à une répression plus assurée.

L'intention est bonne, mais nous craignons qu'elle soit peu éclairée, que les moyens proposés soient peu efficaces contre le mal et susceptibles de produire un mal encore plus grand.

S'il faut un jugement et une répression en matière de presse, à qui appartient-il de juger? à l'opinion publique représentée par le jury ordinaire. Lui seul a qualité pour apprécier les circonstances si variables qui peuvent avoir inspiré les phrases incriminées, juger de l'intention, etc. S'il se trompe, et nous croyons qu'il s'est trompé plus d'une fois, qui sera plus inflexible et plus autorisé que lui?

Est-il dans notre pays une classe d'hommes susceptible d'être définie par l'instruction, d'impartialité et de probité supérieures à celles que présente le jury de droit commun? Nous ne le pensons pas. Nous ne voyons personne de plus capable et de plus digne que ce jury d'exercer cette grande et presque impossible magistrature, chargée de juger des délits de presse.

Ce jury laisse à désirer; nous le croyons; mais cela tient à ce qu'on trouve en lui les défauts de la nation auxquels nous ne pouvons nous soustraire. Nous craignons d'ailleurs qu'il y ait beaucoup d'erreur dans notre façon d'apprécier le rôle de la presse et les délits qu'elle peut commettre.

Nous considérons les éditeurs de journaux comme la cause première des articles qu'ils publient, parce que, en effet, ils les rédigent ou tout au moins les impriment. On oublie que ces articles sont demandés et gâtés par le public habituel de chaque journal dont ses lecteurs sont les premiers juges et les inspirateurs, s'il est permis d'employer ce mot.

Certes, il est déplorable de voir des journaux faire métier de mensonge et s'en vanter impudemment. Mais ces journaux n'existeraient pas si le public méprisable qui les lit n'avait le goût de

mensonge et l'indifférence la plus complète pour la vérité. On peut donc dire que ces journaux sont plutôt l'effet que la cause de l'opinion de ce public, lequel peut fournir quelques uns des juges devant lesquels on les traduira, quel que soit le système adopté pour les choisir.

Au fond il n'y a de répression sérieuse des écarts de la presse, que l'amélioration de l'opinion publique. Cette amélioration peut être obtenue, au bout d'un temps assez long par la liberté de discussion, non autrement: la patience est donc en ce moment le meilleur parti à prendre pour le législateur.

Telles sont les conclusions indiquées par la théorie et l'histoire les confirme, bien que la France n'ait jamais toléré une longue expérience de la liberté de discussion. Nous avons vu des périodes de compression ou d'outrance et des périodes de liberté relative. Au sortir des premières, la moralité de la presse était sensiblement abaissée: au bout de quelques années de discussion un peu libre, la presse avait plus de pudeur, plus de respect de la vérité. C'est là le point important, la mesure inflexible.

La plupart de nos compatriotes malheureusement ne jugent pas ainsi de la presse. Ils aiment le journal qui exprime leurs opinions, leurs sympathies et surtout leurs haines; ils détestent le journal qui les contrarie. Ils estiment le premier excellent et le second exécration, digne d'être condamné, ruiné, supprimé.

Nous croyons que ces dispositions sont fâcheuses, qu'on préfère le journal qui exprime les opinions qu'on professe, cela est naturel et inévitable et aussi qu'on soit quelque peu piqué par la contradiction. Mais il ne faut pas perdre de vue qu'un journal est destiné avant tout à fournir à ses lecteurs des informations, des renseignements de fait, que le respect de la vérité est son devoir le plus impérieux, quelle que soit d'ailleurs sa couleur, dans un pays sensé et honnête. Lorsqu'il ment, quelque flatter qu'il soit pour nos opinions, il est suspect; lorsqu'il ment par habitude et par système, il doit être abandonné.

Si nous voulons connaître la vérité, nous avons besoin d'une presse libre éloignant du droit commun. Même à cette condition, nous n'obtiendrons pas cette presse avant un temps assez long, non par le vice de la loi, mais par la disposition de nos mœurs. Nous avons été tellement habitués à vivre dans un milieu de convention que nous n'osons pas encore en sortir. Il est peu de journaux chez nous qui disent tout ce qu'ils pensent et seulement ce qu'ils pensent.

D'où vient cette compression de la liberté? Du public. Nul ne veut entendre des vérités désagréables pour le parti auquel il appartient ou pour l'homme de sa prédilection. D'ailleurs la plupart des lecteurs ne comprennent guères que l'attaque ou l'apologie à l'outrance, de telle sorte que les journalistes sont obligés bien souvent de se taire pour ne pas être mal compris. S'ils critiquaient, par exemple, un certain nombre d'actes du gouvernement ou de l'Assemblée, ou les accuseraient volontiers, quelques réserves qu'ils pussent faire, de vouloir renverser le gouvernement et l'Assemblée. De même pour l'armée, pour la magistrature, pour le clergé, pour l'université, etc., de telle sorte qu'un certain nom-

bre de journaux sont optimistes bien au-delà de l'opinion de ceux qui les écrivent, tandis que d'autres sont pessimistes avec la même exagération.

Voilà en ce moment, à notre avis, le plus grand défaut de la presse française, de la presse sérieuse, bien entendu, et il est plus fâcheux que l'impunité d'un jour accordée à quelques journaux mensongers que le public ne saurait longtemps tolérer. Mais contre ce défaut, comme contre les mensonges systématiques, il n'y a pas d'autre remède que le temps et la liberté, qui finiront peut-être par donner au public le goût de la vérité. Jusque-là on ne pourra pas la dire simplement et franchement.

Que nos législateurs ne s'effraient pas outre mesure de l'impunité obtenue par certains délits de presse. Cette impunité ne durera pas toujours, et ses conséquences ne sont pas aussi fâcheuses qu'on le croit. Plus à Dieu qu'on en pât dire autant de l'impunité acquise à des actes infiniment plus graves et plus préjudiciables à la chose publique!

COURCELLE SENEUIL.

La pétition radicale en faveur de la dissolution est ce matin l'objet de nombreux commentaires dans la presse parisienne. La République française, naturellement, s'y associe de la plus absolue façon et dans des termes qui en accentuent encore le caractère:

Cette pétition, dit-elle, est maintenant sous les yeux du public; il ne nous reste qu'à souhaiter qu'elle recueille, au plus vite, le plus grand nombre de signatures possible.

Nous savons peu ce que c'est que d'avoir des opinions purement platoniques. Nous croyons à la nécessité de la dissolution; nous la demandons.

Ce faisant, nous ne violons aucune loi; nous exerçons un droit, et nous accomplissons un devoir.

Assurément, ce n'est pas violer la loi que de demander la dissolution; seulement, il s'agit de savoir si demander la dissolution est une chose opportune ou non.

Nous avons reproduit hier l'opinion du Temps à ce sujet. Nous la voyons partagée ce matin encore par tous les journaux libéraux et modérés.

L'Assemblée nationale, dit le Journal des Débats, sait que ses jours sont comptés; mais elle n'ignore pas que l'heure de son départ ne sera pas venue tant que l'ennemi occupera le sol de la France et que M. Thiers aura besoin, pour négocier, de sa présence et de son autorité.

L'opinion nationale n'est pas moins nette: Nous ne sommes pas de ceux, dit-elle, qui exaltent outre mesure les mérites de l'Assemblée actuelle, bien qu'il y ait certains égards nous trouvons qu'elle n'est pas appréciée comme elle le mérite.

Nous n'hésiterons pas, néanmoins, à qualifier d'opportune et d'impolitique la démarche des pétitionnaires. Leur point de départ est erroné; la paix est faite, sans doute, mais les conditions de la paix ne sont pas encore remplies et les Allemands occupent encore une partie de notre territoire. Au moment où des négociations sont ou vont être entamées pour une évacuation anticipée, il est politiquement impossible de procéder à des élections générales, dont le résultat est incertain et inconnu. Cet incertain, cet inconnu, M. de Bismarck le ferait payer sous une forme ou sous une autre.

L'opinion se prononce en terminant par le renouvellement par tiers ou par quart.

COURRIER DE PARIS
7 mai 1872.

Je vous écris au coin de mon feu. Libre à vous de penser que je suis assis froleux que eu Méry. Toujours est-il que je veux en agir avec cette saison comme elle le mérite, et qu'en croire les nuages et le vent du sud-ouest, j'usurai probablement, d'ici au premier juin, la charge de bois que je viens d'acheter.

Je restai immobile contre le tronc d'un gros chêne qui me cachait assez bien. Ce n'était pas une alerte de l'Imagination, j'avais bien devant moi des gens qui paraient allemand à voix étouffée. Mais on se trouvaient là? J'avais beau regarder en tâchant de percer l'obscurité, je ne voyais rien que des taillis un peu plus sombres et plus épais que dans les autres parties du bois. Comme les voix venaient toujours de ces taillis, je finis par comprendre que c'étaient des abris pour des tirailleurs formés avec des bourreurs; dix pas de plus et je tombais dessus.

Je restai derrière mon chêne assez longtemps, pour qu'on eût s'être trompé si l'on n'avait entendu; puis, en rampant doucement, je me retournai en arrière et passant loin de ces abris dangereux.

Cette expérience me fit redoubler de précautions. Cependant, si attentif que je fusse, je n'en faisais pas moins un certain bruit en avançant; tantôt je craquais une branche tombée qui cassait avec éclat, et toujours je laissais derrière moi un bruissement de feuilles mortes. Avec un clair de lune, j'aurais été pris au bout de dix minutes; la clarté des étoiles me permettait de me diriger; elle ne me dénonçait pas.

Elle me montrait aussi les endroits que je devais éviter; de place en place, au sommet des collines boisées, il y avait des grandes coulées vides qui, sur la masse noire, faisaient des taches claires; c'étaient des abatis d'arbres pour l'emplacement de batteries avec un champ de tir.

Je marchai ainsi pendant près de trois heures, me dirigeant tantôt à droite, tantôt à gauche, et j'arrivai enfin sur les derniers coteaux boisés qui regardent la Seine.

C'était là, suivant mon idée, que le danger augmentait; sans doute j'allais rencontrer des lignes de sentinelles, et je n'aurais plus les bois pour me protéger; il me faudrait traverser la voie du chemin de fer, traverser des routes, traverser la Seine. Heureusement, je savais par expérience que tout coup de fusil tiré n'est pas mortel, et j'avais assez l'habitude d'entendre les balles pour ne pas me troubler plus que de raison par leur sifflement.

A mon estime, et si je n'avais pas fait fausse route, je devais être sur une colline, d'où la voie, passant par-dessus de la Seine, s'étend jusqu'à Paris. Je la connaissais bien cette colline, et souvent pendant la saison où j'avais parcouru cette contrée, nous étions venus nous asseoir là, pour le plaisir de regarder les lumières de la grande ville. Je fis les derniers pas qui me restaient à parcourir pour atteindre la lisière du bois; mais, à ma grande surprise, je n'aperçus pas l'illumination sur laquelle je comptais; devant moi s'ouvrait un vaste espace dans des profondeurs sombres.

On donc était Paris, avec ses milliers de becs de gaz? Ou était cette vaste coupole rougeâtre qui, pendant les nuits, plane au-dessus de lui? Je m'étais donc égare! Cependant il me semblait bien retrouver autour de moi les maisons que je connaissais.

Tout à coup, sur ma gauche, une lourde roue rapide comme un éclair fut projetée en avant, et bientôt après arriva une puissante détonation: c'était Mont-Valérien qui tirait; presque en même temps, sur ma droite, une autre détonation éclata, qui paraissait évidemment du fort d'Issy.

J'étais bien sur ma colline et Paris était là devant moi, mais il était enveloppé dans les ténébreux; ce n'était plus le Paris d'autrefois, joyeux et superbe, c'était le Paris du siège; plus d'autre lumière sur lui maintenant que celle de la poudre, plus d'autres bruits que ceux du canon.

Cette obscurité et ce silence de mort, troublé seulement de temps en temps par les détonations des grosses pièces que les échos répétaient et roulaient dans le lointain, étaient

Le télégraphe vous donnera, avant ma lecture, des nouvelles d'Espagne; je me dispense donc de sortir pour en chercher. Ce qu'il y a de sûr, c'est que les carlistes ont été battus; mais don Carlos n'a pas été pris (on le dément du moins), et la question est de savoir s'il se sauve ou s'il persiste à soutenir la lutte.

Les partisans de la légitimité paraissent ici assez découragés, si tant est qu'ils aient jamais eu de sérieuses espérances. A ce propos l'Union dément le bruit dont je vous avais parlé, et d'après lequel le duc de Laroche-foucauld-Bisaccia aurait réuni, avec l'aide de ses amis, une somme assez considérable pour l'offrir au prétendant. Il n'y a rien de ce semblable, et je désire que les personnes qui ont lu les réflexions que j'avais dû faire sur cette nouvelle, lisent aussi la rectification que je m'empresse de publier.

Tout le monde, du reste, ne se montrait pas la-dessus aussi sévère que moi, et un de mes amis, entre autres, m'a demandé ce que j'aurais dit si des républicains eussent agi de même pour soutenir leur parti en Espagne.

Je répondis à cela que tout ce qui contribue à semer la guerre civile me paraît un crime contre l'humanité et le droit des gens, et je blâmerais d'autant plus, en cette circonstance, les gens de n'importe quel parti, que nous avons nous-mêmes assez de besogne chez nous et que ce n'est pas le moment d'employer à l'étranger notre activité et nos ressources.

J'ajoutai que ce qui serait mal de la part de certains républicains est pire de la part de certains monarchistes, attendu que ces derniers sont plus éclairés. Ce ne serait pas la peine de s'appeler le duc de Laroche-foucauld et d'avoir reçu la plus haute éducation pour n'avoir pas plus de conscience morale que le dernier venu. Mais, encore une fois, toutes ces dissertations tombent dans l'eau; le lit incriminé n'a pas eu lieu, et tout le monde doit s'en féliciter.

On m'a l'air d'avoir fait assez mauvais accueil dans le public à l'adresse des radicaux qui demandent la dissolution de l'Assemblée. Au fond, il y a une personne qui ne convienne que l'Assemblée actuelle sera forcée de démettre; à une autre le soin d'établir un régime définitif; les sottises seules des radicaux pourraient en décider autrement, mais, pour le quart d'heure, personne de sincère ne songe à renouveler la représentation nationale; on renvoyait les Allemands, assurer les budgets, procéder aux réformes urgentes, et l'on ne voit pas que, pour cette tâche, l'Assemblée actuelle n'en vaille pas une autre. Il faut l'inquiétude qui pousse certains gens à ne jamais demeurer en place, pour leur avoir fait réveiller cette idée de dissolution, qui non seulement n'a aucune utilité particulière en ce moment, mais qui serait une mesure des plus malheureuses en face de la lassitude des populations et des négociations engagées pour l'Espagne.

L'autre jour par les discours de M. d'Audiffret-Pasquier avait fait espérer au moins un répit dans l'agitation provoquée par les questions irritantes. Mais il est écrit que la sagesse ne dura nulle part plus de vingt-quatre heures. Ce spectacle me reporte toujours à l'opinion que doivent avoir de nous les étrangers, et si la même curiosité vous tient, lisez dans les Débats de ce matin la traduction d'une conférence faite à Berlin par un des hommes les plus marquants de l'Allemagne, sur les qualités et les défauts du caractère français. Ce qui y est dit de l'indifférence de la majorité en matière politique et de la facilité avec laquelle nous laissons nous gouverner par le premier hardi coquin qui se rencontre, n'est que trop vrai. S'il manque des coquins, ce sont toujours des aventuriers de haut ou de bas étage, et c'est ainsi que le peuple le plus jaloux de sa liberté trouve moyen, après quelques moments d'abus, de l'abdiquer entre les mains de n'importe qui, pourvu que ce dernier ait un bon gosier.

Je suis allé hier aux Bouffes voir la *Timbale d'argent*, dont mon collègue en correspondance vous a, je crois, annoncé l'apparition le mois dernier. Eh bien! permettez-moi d'y revenir pour vous engager à n'y pas aller quand vous passerez à Paris, ou du moins à n'y aller que seul, sans votre mère, sans votre fille, sans votre sœur, même sans votre femme, eût-elle doublé le cap de la quarantaine. Cette pièce, d'abord, n'est qu'un délayage

d'un effet saisissant et lugubre; un frisson me fit tressaillir de la tête aux pieds; j'étouffais.

Mais je n'étais pas venu jusque-là pour écouter mes impressions et me laisser troubler par elles; il me fallait réagir et ne pas perdre la tête.

J'avais assez l'expérience des choses de la guerre pour savoir que le moment où la surveillance se relâche s'approche du matin: on est fatigué; en même temps, s'il y a pas eu d'alertes, on est jusqu'à un certain point plus confiant; je résolus donc d'attendre dans ce bois où j'étais caché ce moment favorable. En une demi-heure, une heure au plus, je pouvais descendre à la Seine, et si j'étais resté dans l'eau pour me faire reconnaître des sentinelles françaises, mon bain serait moins long, considération d'une certaine importance que le froid de la nuit me faisait justement apprécier.

A trois heures, je quittai mon bois et m'avancai à travers champs; pour traverser un espace dénudé, je marchai sur les genoux et sur les mains, et je gagnai ainsi le mur d'une propriété que je longeai assez longtemps en m'abritant dans l'ombre. Après ce mur, je trouvai un nouvel espace découvert que je traversai comme le premier, c'est-à-dire à quatre pattes.

Cette première étape était encourageante, mais tout n'était pas fini: aux fenêtres de quelques maisons j'aperçuvais des lueurs rouges qui m'indiquaient que se trouvaient là des soldats qui se chauffaient.

De sur un mur, de champ en champ, j'arrivai enfin à la tranchée du chemin de fer: il me fallait descendre sur la ligne et ensuite remonter le talus. Je me laissai guider sur le dos afin de ne pas faire de bruit. Mais j'avais à peine parcouru la moitié de ma course quand une voix cria en allemand:

(Temps) (A suivre.)

FEUILLETON DU JOURNAL DE LYON
Du 9 Mai 1872.

UN BLESSÉ
(1870-1871)

Par HECTOR MALOT

Mais cette garantie ne pouvait être que momentanée; si je rencontrais de nouveaux soldats, un poste, une sentinelle, je ne pourrais pas répondre que quelques minutes auparavant j'avais déjà exhibé mon laissez-passer; j'aurais peut-être affaire à un officier qui parlerait français, et il ne serait pas facile de m'en tirer s'il me pressait de questions. Un marchand de bestiaux qui se dirige vers Paris n'est évidemment pas dans son chemin; ramené à Versailles; mais cela me ferait perdre un jour et me rendrait impossible une nouvelle tentative dans les environs de Sèvres; arrêté une première fois, je ne pourrais pas me représenter une seconde dans le même pays. Je regrettais alors d'être sorti trop tôt de la ville.

Heureusement pour moi, le temps avait été sombre toute la journée, et sans un rayon de soleil au ciel gris — une vraie journée de novembre — le soir arriva plus tôt que d'ordinaire.

Cependant, en passant près d'une maison abandonnée dont les volets et les portes étaient enlevés, il faisait encore assez clair pour qu'on pût lire; mes yeux furent frappés par une affiche collée contre la muraille qui n'était pas faite pour m'encourager: elle annonçait que les habitants qui seraient trouvés dans le bois seraient arrêtés.

J'avoue que j'aurais aimé à ne pas lire cette affiche, cependant elle ne me fit pas renoncer à mon dessein: c'était une mauvaise chance de plus contre moi, voilà tout. Et, aussitôt que je fus à portée du bois, j'y entrai résolument.

Puis, après avoir fait quelques pas dans le taillis, je m'arrêtai et me couchai à terre, décidé à attendre que la nuit eût épaissi ses ombres: précisément on avait extrait du caillou dans cette partie du bois et il s'y trouvait des buttes de terre et des troncs qui étaient favorables pour se cacher: on ne pouvait me trouver qu'en me marchant sur le dos.

La nuit dont j'avais tant désiré l'arrivée me devint bientôt contraire, car elle s'annonçait devoir être ce qu'avait été le jour, sombre et gris, sans lune et sans étoiles. Or, un ciel sans étoiles c'était ma perte.

De Virolloy à Bellevue et à Meudon, la distance n'est pas grande, sept ou huit kilomètres à peine par la grande route; mais mon plan n'était pas de suivre tranquillement les grands chemins les mains dans mes poches; je comptais au contraire me tenir toujours sous bois entre la route de Paris sur ma gauche et la route de Choisy-le-Roi sur ma droite.

Seulement, pour que cet itinéraire fût possible, il me fallait des étoiles au ciel qui me servissent de phare: sans leur secours, j'étais exposé à tourner sur moi-même, à perdre ma droite et ma gauche, et à me jeter tantôt sur la route de Paris, tantôt sur la route de Choisy où je me ferais prendre.

La difficulté était déjà assez grande d'échapper aux postes qui devaient se trouver dans

les bois, aux patrouilles qui devaient sillonner les chemins, sans encore les compliquer d'une partie de Colin-Maillard.

Les hasards de ma jeunesse aventureuse m'avaient fait trois ans auparavant parcourir ces bois presque chaque nuit pendant une saison d'été, et je les connaissais bien, mais pas assez cependant pour m'y diriger à tâtons; il me fallait des points d'orientation que les étoiles seules pouvaient me donner. J'avais compté sur elles, si elles me manquaient, je ne pouvais quitter ma carrière.

Pendant plus de quatre heures je restai étendu dans mon trou regardant au-dessus de moi le voile sombre et vapoureux qui me cachait le ciel. Allait-il se déchirer, allait-il s'épaissir? Pendant ce temps le silence s'était fait partout, dans les villages, dans les champs et dans les bois; à de longs intervalles seulement j'entendais sur le pavé des routes le pas, fortement marqué à l'allemand, d'une patrouille en marche. On voyait parfois aussi j'entendais les détonations sourdes et profondes du côté de Paris, des pièces de siège.

Vers huit heures, j'éprouvai un sentiment de froid qui me rendit l'espérance, peut-être le temps allait-il se mettre à la gêne? Alors j'aurais des étoiles. En effet, la voûte obscure qui me pesait sur la tête s'éclaircit, une bise souffla du nord, et c'est là dans la nuit des souffles dorés perçurent les vapeurs qui se dispersaient petit à petit. Les points devinrent rapidement de plus en plus nombreux, ils grandirent, ils brillèrent. J'avais enfin pour me guider ces étoiles que depuis quatre heures j'attendais si impatientement.

Je me levai aussitôt et me mis en route, mais doucement et avec précautions, ne marchant qu'à petits pas et de dix mètres en dix mètres, m'arrêtant pour écouter. Ce n'était pas aller vite qu'il fallait, c'était arriver. Il y avait à peine un quart d'heure que j'avancais ainsi, quand tout à coup, à quelques pas seulement devant moi, il me sembla entendre des mots

allemands. Je restai immobile contre le tronc d'un gros chêne qui me cachait assez bien.

Une idée équivoque qui ne demandait qu'un... de deux couplets, et ensuite elle est tout...

Je ne sais comment des femmes comme il... faut, ayant soufi, je ne dirai pas de leur...

J'ai trouvé à la sortie dans le passage... quel qu'un qui avait vu la veille le mar...

On raconte qu'un amateur offre à M... 300,000 francs de la Société de Regnault...

Nous reproduisons, d'après le Journal... l'avis du conseil d'enquête sur les captiv...

Le conseil d'enquête, considérant que le commandant de la place...

Attendu qu'il avait de livrer la place, le commandant...

Que si, pour les motifs précités, il y a lieu de...

Le conseil d'enquête, Explicite, comme suit, son avis motivé sur la...

Le conseil reconnaît que du 24 août au 15 octo...

Le conseil reproche au commandant supérieur d'être...

Considérant que, nonobstant ces conditions exceptionnelles...

devoient faire retour à la France à la signature...

Le conseil déclare enfin que, s'il mérite des éloges...

Il est question dans nos Nouvelles du Jour d'un...

D'après le tableau annexé à l'article 10 du code...

Le défaut d'un nombre suffisant de maréchaux...

On a parlé de la présence du maire et de quelques...

Une lettre d'Alsace nous dit aujourd'hui à ce...

TABLETTES VERSAILLAISES Pourquoi ne m'accorderais-je pas de faire...

M. Blavier a publié, il y a quelques jours, un rapport...

M. Blavier est très-sévère pour les garibaldiens...

M. Blavier a publié, il y a quelques jours, un rapport...

Le conseil reconnaît que du 24 août au 15 octo...

Le conseil reproche au commandant supérieur d'être...

Considérant que, nonobstant ces conditions exceptionnelles...

travailleurs isolés, pour prendre en un mot la science...

Le projet des journaux parisiens entonné l'honnorable...

On parle de mettre la loi militaire à l'ordre du jour...

Il est question, au ministère de la guerre, d'une nouvelle...

On annonce que c'est le 1^{er} juin que se réunira...

Le bruit court, et nous nous en faisons l'écho...

On écrit de Genève que Razoua, l'ex-membre de la Commune...

On annonce que Protot, ministre de la justice pendant...

Lundi, est revenue par suite d'opposition, devant le tribunal...

Le Petit Marseillais est le seul des journaux du midi...

Vous m'excuserez, n'est-ce pas, de ne point mettre mes initiales...

NOUVELLES ET BRUITS M. d'Arnin n'attend pas, avant jeudi...

M. d'Arnin n'attend pas, avant jeudi plus tôt, de réponse...

Après l'anniversaire de M. Thiers nous avons eu celui de l'ex-empereur...

Le 16 juin prochain il y aura vingt-six ans que Pie IX...

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 7 mai 1872. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. de Cluseray, ministre de la guerre, dépose deux projets...

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

petit contre-projet. (Rires.) La commission de présentation que je propose...

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 7 mai 1872. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. de Cluseray, ministre de la guerre, dépose deux projets...

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

petit contre-projet. (Rires.) La commission de présentation que je propose...

ASSEMBLÉE NATIONALE Séance du 7 mai 1872. PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY

La séance est ouverte à deux heures un quart. Le procès-verbal est lu et adopté.

M. de Cluseray, ministre de la guerre, dépose deux projets...

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

M. le président donne lecture d'une interpellation adressée par M. Rouher.

Les nouvelles des nouvelles restent favorables... Le pèlerinage de Fourvières.

Le pèlerinage de Fourvières. Le moment où la question de la reconstruction de la chapelle de Fourvières attire l'attention des Lyonnais...

Une tradition de l'église lyonnaise, qui ne se perd d'ailleurs sur aucun titre historique... Chronique.

Voici la liste des jurés appelés par le tirage au sort à siéger à la première session des assises du Rhône.

Le 2 du présent mois, messieurs les notaires de l'arrondissement de Lyon se sont réunis en assemblée générale.

En 1661 le consulat fit transporter à Fourvières une pyramide qui avait été élevée sur la place des Terreaux.

Pie VII, le 16 avril 1805. Il se rendit le 19 à Fourvières, d'où il donna sa bénédiction à la foule rassemblée sur les quais et aux fenêtres...

On lit dans l'Avenir national. Le nouveau maire de Lyon et M. le général Bourbaki sont attendus à Versailles.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

Société des Concerts de Bellecour. Programme du Jeudi 9 mai. Première partie.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

On nous donne comme certain que la section de ligne nouvellement construite entre Montbrison et Boën sera livrée au public vers le 15 courant.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Le Journal officiel publie l'avis du

DÉCÈS

Les amis et connaissances de M. Adolphe GUILLERMET qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part de son décès...

BOURSE DE PARIS

Table with 4 columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3/0, 4 1/2, 5/0.

DÉPÊCHES DU MATIN

Paris, 7 mai. L'Union dit qu'une rencontre fortuite a eu lieu le 4 mai à Orosqueta.

VILLE DE LYON

EMPRUNT DE 8,000,000 de Francs autorisé par décret du 30 Mars 1872.

Obligations de 500 Francs

RAPPORTANT 25 Francs d'INTÉRÊT ANNUEL PAYABLES PAR SEMESTRE.

TAUX D'ÉMISSION 430 FR.

50 fr. en souscrivant; 100 fr. à la répartition, au plus tard le 20 mai; 80 fr. le 10 juin 1872; 100 fr. le 10 juillet 1872; 100 fr. le 10 octobre 1872.

OUVERTURE DE LA SOUSCRIPTION

Les Mardi 14 et Mercredi 15 Mai 1872 A LYON.

A L'ÉTRANGER

A Bruxelles, à l'Agence du Comptoir d'escompte de Paris; A Mulhouse, à l'Agence du Comptoir d'escompte de Paris et à la Banque de Mulhouse; A Bâle, au Bankverein.

DÉCÈS

Les amis et connaissances de M. Adolphe GUILLERMET qui, par erreur, n'aurait pas reçu de lettre de faire part de son décès...

BOURSE DE PARIS

Table with 4 columns: AU COMPTANT, COURS DE CLOTURE, HAUSSE, BAISSE. Rows include 3/0, 4 1/2, 5/0.

DÉPÊCHES DU MATIN

Paris, 7 mai. L'Union dit qu'une rencontre fortuite a eu lieu le 4 mai à Orosqueta.

VILLE DE LYON

EMPRUNT DE 8,000,000 de Francs autorisé par décret du 30 Mars 1872.

Obligations de 500 Francs

RAPPORTANT 25 Francs d'INTÉRÊT ANNUEL PAYABLES PAR SEMESTRE.

TAUX D'ÉMISSION 430 FR.

50 fr. en souscrivant; 100 fr. à la répartition, au plus tard le 20 mai; 80 fr. le 10 juin 1872; 100 fr. le 10 juillet 1872; 100 fr. le 10 octobre 1872.

OUVERTURE DE LA SOUSCRIPTION

Les Mardi 14 et Mercredi 15 Mai 1872 A LYON.

A L'ÉTRANGER

A Bruxelles, à l'Agence du Comptoir d'escompte de Paris; A Mulhouse, à l'Agence du Comptoir d'escompte de Paris et à la Banque de Mulhouse; A Bâle, au Bankverein.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Table with 10 columns: SORTES, FRANCE, ALGERIE, ITALIE, BRÉSIL, CHINE, JAPON, PERSIE, INDIENNE, POIDS. Rows include Organsins, Trames, Grèges, Diverses, Bobines, Laines.

Le Journal officiel publie l'avis du

Etude de Me JOANNARD, notaire à Lyon, place des Terreaux, 9.

Adjudication amiable en l'étude et par le ministère de Me Joannard, notaire à Lyon, le jeudi vingt-trois mai mil huit cent soixante-douze, à une heure de l'après-midi.

D'UNE BELLE MAISON

de construction récente, sise à Lyon, quartier du Jardin-des-Plantes, à l'angle nord-ouest de la rue des Tables-Claudiennes...

Revenu net 9.150. Mise à prix 135.000.

Facilités pour le paiement. Pour tous renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges, s'adresser à Me Joannard, chargé de traiter avant l'adjudication. 3088

Etude de Me TREPPOZ, avoué à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 89.

VENTE

par licitation, devant le tribunal civil de Lyon, en trois lots: 1° D'une Maison, sise à Lyon, rue de la Bourse, 14; 2° D'une Maison de campagne, de produit et de dégrés, maison de maître, bâtiments d'exploitation et dépendances, jardin, vignes, etc., sise à Sainte-Foy-lès-Lyon, chemin du Petit-Saint-Foy; 3° D'une autre maison de campagne, de produit et de dégrés, bâtiment de maître, bâtiments d'exploitation et dépendances, jardins, ombrages, etc.

Mises à prix: Premier lot, 150.000. Deuxième lot, 50.000. Troisième lot, 40.000.

Pour extrait: (Signé) Treppoz, avoué.

Etude de Me TRILLAT, avoué à Lyon, place du Change, numéro 2.

VENTE

par expropriation, en l'audience des criées du tribunal civil de Lyon, troisième chambre. D'UNE MAISON située à Oullins, à l'angle de la grande route numéro 88 et de la rue de l'Église, numéro 30, ayant rez-de-chaussée, premier et deuxième étages, saisie au préjudice de Louis Courty.

Mise à prix six mille francs. Pour les renseignements, s'adresser à Me Trillat, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 3191

Etude de Mes GERIN, avoués à Lyon, rue de l'Hôtel-de-Ville, 65, et de Me MORAND, notaire à Lyon, place Bellecour, n° 8.

VENTE

en bloc, aux enchères publiques, en l'étude et par le ministère de Me Morand, notaire à Lyon, place Bellecour, 8, avec la clientèle et l'achalandage d'un fonds de commerce de vieux métaux et jouets d'enfants en étain, exploité à Lyon, rue de Gadagne, 6, dépendant de la succession du sieur Joseph Lombard.

Mise à prix, quatorze cents francs, ci 1.400 fr. outre les charges.

Nota: Pour le cas où sur la tentative de vente en bloc il ne se présenterait pas d'enchérisseurs, il sera procédé le lendemain quinze mai mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, rue de Gadagne, 6, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente au détail des objets mobiliers composant le fonds de commerce dont s'agit.

Il sera dans tous les cas procédé ledit jour, quinze mai mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, rue de Gadagne, 6, à la vente au détail des objets mobiliers dépendant de la succession et mort compris dans la vente en bloc, tels que: lit garni, trousseaux d'homme et de femme, table, placards, vaisselle, etc., etc.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Gerin, avoué, ou à Me Morand, notaire, rédacteur et dépositaire du cahier des charges. 3184

Etude de Me GAGNEUX, huissier à Lyon, rue Grenette, numéro 32.

VENTE JUDICIAIRE

Le samedi onze mai mil huit cent soixante-douze, à onze heures du matin, sur la place Morand, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant de divers objets mobiliers saisis, tels que: guéridon, canapé, fauteuils, chaises, table, bibliothèque, glaces, pendule, lampes, chandeliers, piano, etc.

Le vendredi dix mai mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, il sera procédé, sur la place de la Pyramide, à Lyon, à la vente aux enchères publiques et au comptant de quarante chevaux, chaudières, bryseuses, voitures et autres objets, le tout saisi.

Le samedi onze mai mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place du Pont-de-la-Gare, à Lyon-Vaise, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, fauteuil, chaises, coffre-fort, machine à vapeur, chaudière et agrès, chevaux, tombereau, camion, etc.

Le même jour et à la même heure, sur la place du Pont-de-la-Gare, à Lyon-Vaise, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, fauteuil, chaises, coffre-fort, machine à vapeur, chaudière et agrès, chevaux, tombereau, camion, etc.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Trillat, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 3191

Crédit de Banque

ouvert aux commerçants, industriels, propriétaires et cultivateurs solvables en France, ayant besoin d'argent, soit pour donner extension à leurs affaires, soit pour faire face à une gêne momentanée. Adresser demandes franco, indiquant références et faire connaître situation à F. SERIS, 42, rue Amélot à Paris. 3165

UNE MAISON DE COMMERCE

demande un voyageur connaissant l'épicerie et la droguerie. S'adresser au bureau du journal. 3166

AVIS

Un jeune homme âgé de 30 ans, marié sans enfants, DEMANDE à gérer un café-restaurant ou hôtel, au besoin peut fournir un cautionnement. S'adresser au bureau du journal par lettre, aux initiales G. P. 3190

A LOUER

29, cours du Midi, 29

Chambre garnie

avec balcon

S'adresser au concierge.

TARNAVASSI

brocheur, rue Ferrandière, n° 6, à Lyon.

ROB-SAVARES!

Perfectionné POUR LA PARFAITE GUÉRISON DES Maladies contagieuses. Faiblesse des organes. Pertes. Affections cutanées. Vices du sang.

Les guérisons nombreuses et authentiques opérées chaque jour par ce précieux et puissant dépuratif le dispensent de tout éloge et sont les plus beaux titres de ce remède à la confiance publique dont il jouit constamment.

Expéditions par correspondance. S'adr. à M. TOUSSAINT, chim. pharm. de 1^{re} classe, RUE PIZAY, 72, au 1^{er} étage, près de l'Hôtel-de-Ville, à LYON.

VENTES FORCÉES

Le samedi onze mai mil huit cent soixante-douze, à dix heures du matin, sur la place du Pont-de-la-Gare, à Lyon-Vaise, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, fauteuil, chaises, coffre-fort, machine à vapeur, chaudière et agrès, chevaux, tombereau, camion, etc.

Le même jour et à la même heure, sur la place du Pont-de-la-Gare, à Lyon-Vaise, vente aux enchères publiques d'objets mobiliers saisis, tels que: bureau, fauteuil, chaises, coffre-fort, machine à vapeur, chaudière et agrès, chevaux, tombereau, camion, etc.

Pour les renseignements, s'adresser à Me Trillat, avoué poursuivant, et pour voir le cahier des charges, au greffe du tribunal civil de Lyon, où il est déposé. 3191

Société anonyme

ARDOISIÈRES CHAMBRE (SAVOIE) Médallée aux expositions de Turin et Chambéry

Ardoises de choix se recommandant par leur durée, leur couleur inaltérable et uniforme. Comme échantillons à Lyon nous citerons la cathédrale, l'église des Chartreux et le chalet de Bellecour.

Bâtiments, armoires et plateaux poils de toutes dimensions. M. ARPAJOU, cours Vitton, 31, représentant et entrepositaire. 3089

A VENDRE OU A LOUER

A ROCHECARDON à l'ancienne station des omnibus, limite des courses de voitures de plaisir

MAISON DE CAMPAGNE

avec jardin clos de murs, arbres fruitiers, serre, terrasse, salle d'ombrage, etc. S'y adresser pour visiter, au jardinier, et pour traiter, rue de la Moiraine, 9, au magasin. 3163

UN ALSACIEN

sous-officier en retraite, marié sans enfants, demande un emploi de gardien ou concierge d'administration ou de maison bourgeoise. Il peut produire les meilleurs certificats. S'adresser au bureau du journal.

COMPAGNIE DE NAVIGATION MIXTE

SERVICES RÉGULIERS Bateaux à vapeur pour l'Algérie

Transport de Dépêches Services directs de Marseille à ALGER, tous les jeudis et samedis. STORA et BOUE, tous les vendredis; ORAN, tous les mercredis et samedis; MOSTAGANEM, ALGER, ORAN, NÉ-MOURS, GIBRALTAR et TANGER, toutes les deux semaines, le samedi.

Bureaux: A LYON, quai de Retz, 12, maison du Collège. A MARSEILLE, rue Cannobière, 51. A CETTE, quai de Bosc, 13. 420

LIQUIDATION D'HORLOGERIE

EN TOUTS GENRES 35, RUE DE LYON, 35

LA MAISON GUYON

CHANGEANT DE DOMICILE se décide à faire un grand sacrifice pour liquider toutes ses marchandises. Choix considérable de pendules de tout style, bronze d'art, lampes, coupes, flambeaux, etc., etc. 3099

PHOSPHATE DE FER

Sous forme d'un liquide sans saveur, analogue à une eau minérale, ce médicament réunit les éléments constitutifs des os et du sang. C'est le plus rationnel des ferrugineux; il convient aux jeunes filles délicates dont le développement est difficile ou tardif; aux femmes qui souffrent de ces maux d'estomac intolérables suscités par la chlorose, l'anémie, le travail mensuel ou les pertes blanches; aux enfants d'une complexion pâle et délicate, privés d'appétit, et à toutes les personnes dont le sang est appauvri par les maladies. Efficacité, rapidité d'action, tolérance parfaite, pas de constipation ni d'action sur les dents; tels sont les titres qui lui ont valu une faveur sans égale auprès des médecins. — 2 fr. le flacon. — A PARIS, à la pharmacie, rue de la Feuillée, 7; dépot dans toutes les bonnes pharmacies. 2635

STOCK DE PAPIER

A VENDRE S'adresser au bureau du journal, rue de l'Hôtel-de-Ville, 41.

LES MÉDECINS DE LA FACULTÉ DE PARIS

prescrivent avec succès les DRAGÉES DE SAVONULE LABEL pour guérir en quelques jours des affections contagieuses les plus invétérées. — Prix: 3 et 4 fr. la boîte. A Lyon, chez FAYOLE frères, GHERBLANC, AROUD, C. FAIVRE et BARNOU, rue de Lyon, n° 3. 2108

LE RECONSTITUANT

ou Elixir stomachique amer

Cet ÉLIXIR occupe le premier rang parmi les produits toniques les plus assimilables; il guérit les affections de pituite, oppressions, maux d'estomac, de cœur, migraines, névralgies, aigreurs, gastrites, dyspepsies, épuisements, maladies de langueur, fièvres, coliques, diarrhées, dysenteries, vomissements, etc.

Prix: 4 fr. et 2 fr. 50 c. avec prospectus. Pharmacie BARRAJA, cours Lafayette, 115, à Lyon. Pour le gros, MM. FAYOLE frères, Gherblanc et Malaton, pharmaciens-droguistes. 104

SIROP BOISSONNET

guérit sûrement et promptement rhumes, étourdissements, toux d'irritation, extinctions de voix, maux de gorge, bronchites, crachements de sang, catarrhes, gripes, coqueluches, toutes les irritations de la poitrine et du larynx, toutes les inflammations des intestins.

Expérimenté depuis plus de trente ans CE SIROP occupe le premier rang parmi les pectoraux. Dépôts: Pharmacies BOISSONNET, cours de Broesses, 16; SANTIÉ, place des Célestins; FAIVRE, place des Terreaux; CAZALS, à Saint-Just; DAMON, aux Brotteaux; VIAL, rue de Bourbon, et dans toutes les bonnes pharmacies. 189

Machines à Coudre

COSTAL 23, RUE GRENETTE, 23 LYON

Exposition universelle de Lyon

VITRINES

Verres à vitres du NORD grandes dimensions VENTE ET LOCATION S'adresser à l'agence des travaux de peinture et de vitrerie à l'Exposition ou à M. GUIZZA FILS, marchand de verres, rue de Savoie, 5, fournisseur de l'Exposition universelle de Lyon. 3080

MAISON ÉLIAS HOWE

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU 32, 33, 34, 36, 38

N'ACHETEZ PAS DE MACHINES À COUDRE SANS EXIGER LE MÉDAILLON AMÉRICAIN

ANCIENNE MAISON PASCALIS FONDÉE EN 1850

ÉUC. INGOLD SUCCESSEUR

MAISON ÉLIAS HOWE

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU 32, 33, 34, 36, 38

N'ACHETEZ PAS DE MACHINES À COUDRE SANS EXIGER LE MÉDAILLON AMÉRICAIN

ANCIENNE MAISON PASCALIS FONDÉE EN 1850

ÉUC. INGOLD SUCCESSEUR

POMMADE AU GOUDRON

infaillible contre les pellicules de la tête, les démangeaisons de la peau, elle a le mérite d'arrêter la chute des cheveux. — Préparé par ASTIBAL, parfumeur à Paris. — Prix du flacon: 2 fr. — Trouvé chez tous les parfumeurs et chez M. DUGLOS, rue Saint-Jacques, 10.

MIRABEAU ET LA CONSTITUANTE

par Hermite REYNALD professeur à la Faculté des lettres d'Albi 1 VOL. IN-8°

DIDIER, Libraire, 55, quai des Augustins. — PARIS.

SIROP BARNOU

Pectoral et Balsamique

Souverain contre les irritations et inflammations de poitrine, les rhumes, toux, bronchites, catarrhes, asthmes, gripes, coqueluche, enrôlements, etc. Le plus puissant auxiliaire du SIROP BARNOU, pour le guérison rapide des irritations de poitrine et des rhumes, est la PATE BÉCHIQUE

Prix du sirop, 3 fr.; de la pâte béchique, la demi-boîte, 50 c., la boîte, 1 fr.

Chez BARNOU, pharmacien, 8, rue de Lyon, à Lyon, ancienne pharmacie Blanc.

A la même pharmacie: dépôt de toutes les spécialités et de tout les produits médicinaux français et anglais. 91

EAU DENTIFRICE ANATHÉRINE

50 Bouteilles 5 fr. 50

MÉDECIN-DENTISTE DE LA COUR IMPÉRIALE D'AUTRICHE À VIENNE Breveté en Angleterre, en Amérique et en Autriche.

Guérit instantanément les maux de dents les plus violents et nettoie parfaitement les dents, même dans le cas où le tartre commence à s'y attacher; elle rend aux dents leur couleur naturelle, blanchit l'émail, empêche le tartre de se former et est un moyen sûr d'apaiser les douleurs comme digestives, des dents ébranlées; empêche l'écoulement des gencives, guérit les caries, prévient les maux de dents rhumatismaux, rafraîchit les dents ébranlées, empêche le gonflement de la gencive au moindre contact d'une brosse à dents. — Flacons: 1 fr. et 2 fr. — Lyon, pharmacie SIMOS, rue de Lyon, 87.

VERMIFUGE

préparé selon la méthode F.-V. Raspail par DÉCHENAUX, pharmacien

LYON. — RUE FERRANDIÈRE, 42, angle de la rue GAROLÉ. — LYON.

Ce vermifuge, employé selon la formule qui accompagne le flacon, convient à tous les âges et à tous les tempéraments.

Remède infaillible contre la Coqueluche, le Croup et le Ver solitaire.

DÉPÔTS DANS TOUTES LES PHARMACIES

MALADIES DE L'ESTOMAC et des INTESTINS

sont toujours guéries par le LIQUIDE DE BESSON

un sirop à base d'orange amère. Les expériences faites de puis dix ans ont établi d'une façon irrécusable la valeur du SIROP DE BESSON. Les personnes atteintes de troubles digestifs, de douleurs dans l'estomac, de troubles nerveux, de constipation opiniâtre, de diarrhées chroniques, etc. Prix: 3 francs.

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

LIQUIDE DE BESSON

BOURSE DE PARIS

Mardi 7 Mai (de midi 1/2 à 3 h.)

RENTES ET ACTIONS

AU COMPTANT ET A TERME

Précéd. Dernier clôture cours

3 0/0... cpt 54 35 54 45

5 0/0 Emp. j. août... cpt 87 30 87 30

5 0/0 j. nov. cpt 87 30 87 30

4 1/2 0/0 j. 22 sept. cpt 78 78 78 78

Banque de France... cpt 3700 3690

Comptoir d'escompte... cpt 665 660

Crédit agricole... cpt 495 495

Crédit foncier Colon... cpt 835 830

Crédit foncier... cpt 835 830

Société générale alg... cpt 897 50 897 50

Société générale alg... cpt 477 50 477 50

Crédit mobilier... cpt 435 430

Société générale... cpt 570 570

Est... cpt 488 75 488 75

Paris-Lyon-Méditerranée... cpt 830 830

Midi... cpt 607 50 607 50

Nord... cpt 977 50 977 50

Orléans... cpt 825 825

Ouest... cpt 506 25 505

Gaz... cpt 655 655

Société immobilière... cpt 25 32

C^e transatlantique... cpt 240 235

Canal de Suez... cpt 321 25 321 25

Suez... cpt 30 7/8

Espagne 3 0/0 extérieur... cpt 30 7/8

Jouissance juillet... cpt 102 7/8

États-Unis 5 20... cpt 68 10

Jouissance janv... cpt 68 30

Dette turque 5 0/0... cpt 53 55

Crédit foncier d'Autriche... cpt 910 910

Crédit mob. espagnol... cpt 485 485

Autrichiens... cpt 815 807 50

Autrichiens nouveaux... cpt 765 763 75

500 fr. j. nov. cpt 443 75 443 75

Sud-Autrichien-Lombard... cpt 315 315

Trésor, r. 500 int. 20 fr. j. janvier. 422 50 422 50

Seine, r. 225 fr. int. 9 fr. j. 210 210 208 75

Ville de Paris 1855-60 r. 500 j. sept. 375 375 373

V. de Paris 1865 r. 500 325 j. août. 437 437 440

V. de Paris 1869 r. 400 j. janv. 239 239 240

V. de Paris 1871 300 r. 400 j. janv. 239 239 251

Ville de Bordeaux, int. 3 fr nov. 83 83 80

Ville de Lille 1860... 90 50 90